



## renouvellement titre de sejour etudiant

Par **jackie1984**, le **14/11/2012** à **00:00**

Bonjour,  
je m'appelle jackie et je suis dans une situation assez délicate en ce moment et j'aurai vraiment besoin de vos conseils.

Jusqu'au 18 septembre dernier je possédais un titre de séjour étudiant en août j'ai réussie à trouver un cdd de 5 mois en tant que cuisinière.

Mon employeur et moi avons entamé la procédure de changement de statut mais il se trouve qu'elle a traînée et qu'au moment de l'envoi de mon dossier mon titre de séjour était pratiquement expiré la préfecture à renvoyé mon dossier parce qu'il me manquait l'autorisation de travail et la photocopie de mon titre de séjour. Cette autorisation de travail a été rempli par mon employeur mais une dame de la DIRECCTE lui a fait comprendre qu'il n'avait plus le droit de m'embaucher parce que mon titre de séjour n'était plus valable et que je devais refaire une demande de titre de séjour étudiant ; le soucis c'est que nous sommes en fin d'année et que les inscriptions dans les facultés sont fermées.

Je me suis donc tourné vers une formation à distance qui me délivrera un certificat de scolarité prouvant que je suis bien une formation.

Je me pose donc la question de savoir si ce certificat de scolarité sera accepté par la préfecture et sinon quels sont les recours que j'ai pour renouveler mon titre de séjour et surtout sous quel statut ?

J'ai vraiment besoin de votre réponse parce que je ne sais plus quoi faire ni comment agir face à cette situation très délicate.

Par **pancras**, le **15/11/2012** à **07:58**

Bjr Jackie,

Il aurait été plus prudent de vous renseigner avant de vous inscrire et payer les frais d'inscription.

Vous êtes-vous inscrite au CNED? Car, il me semble que la préfecture n'accorde pas le renouvellement du titre de séjour pour des études à distance, du moins pour ce qui est du

CNED.

Cela aurait été trop simple !

Par **jackie1984**, le **11/01/2013** à **16:46**

Merci pour ta réponse Pancras... Ma situation n'a toujours pas changé je suis en attente de réponse à la préfecture de rennes du coup je n'ai même pas de récépissé du coup je suis en situation irrégulière en France chose situation qui me rend la vie vraiment pénible ainsi que celle de mon compagnon qui lui est français ce que je peux comprendre. J'ai renvoyé un courrier à la préfecture de rennes pour savoir ce qu'il fallait que je fasse dans ma situation vu que les documents que la préfecture demande concernant le changement de statut je ne peux les avoir parce que mon titre de séjour est expiré. Je ne sais vraiment plus quoi faire, je suis perdue... Aidez moi je vous en prie.

Par **pancras**, le **12/01/2013** à **22:29**

Bjr Jackie,

Je viens tout juste de lire votre message.

Vous avez certainement dû entendre parler de la circulaire valls :

Vous entrez peut-être dans les critères, sait-on jamais!

Source : [http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ\\_norintk1229185c.pdf](http://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_norintk1229185c.pdf)

Depuis combien de temps êtes-vous en France?

Quelle est votre formation?

Lorsque vous étiez étudiante, avez-vous travaillé?

Est-ce que vous pensez que cet employeur serait prêt à vous fournir une promesse d'embauche ou éventuellement un CDD de six mois de préférence (formulaire cerfa)? Car, dans votre dossier, il manquait l'autorisation de travail et votre titre de séjour qui était arrivé malheureusement pour vous à expiration, c'est bien cela?

Bien à vous,

Par **jackie1984**, le **12/01/2013** à **23:10**

Merci encore pour votre réponse Pancras. Alors pour répondre à vos questions :

- je suis en France depuis septembre 2009
- J'ai suivie un master spécialisé en ressources humaines qui s'est terminé en mai 2010
- Oui j'ai eu à travailler durant mes études pendant 3 mois donc dans la période légale de travail pour les étudiants.

Pour ce qui est de mon employeur je pense qu'il serait prêt à me faire une promesse d'embauche mais peut-être pas un CDD de 6 mois.

Et oui effectivement il me manquait l'autorisation de travail parce que mon titre de séjour était déjà arrivé à expiration.

Merci pour le lien je vais l'étudier de près.